



Divorce avec garde alterné

Par **carrevi**, le **14/02/2008** à **15:29**

bonjour,
je suis divorcée depuis le 04/04/2005 par consentement mutuel
et garde alterné de nos deux enfants,
rattachement fiscale d'un enfant à chaque parent sans pension alimentaire ni pension
compensatrice versée.
mon ex mari a le rattachement fiscal de notre fille de 15 ans avec tous les frais scolaire et
extra scolaire et j'ai le rattachement avec les memes condition de notre fils de 11 ans.
voici donc ma question :
mon ex mari à toujours refusé de payer les frais orthodontique de ma fille (dont il a le
rattachement fiscal) j'ai donc toujours payé pour ma fille (environ un total de 7200 euros pour
4 ans de traitement).
puis je et suis en droit, de lui reclamer bon grés ou mal grés les sommes payées ?
cordialement.